

# TARIFS applicables au 1er Janvier 2021\*

## Déclarations d'impôts sur le revenu des particuliers & ISF

Cette grille tarifaire s'applique uniquement aux clients ayant confié par ailleurs une mission comptable à l'une des sociétés du Groupe EMARGENCE.

TARIFS – IR *	Prix en euros à partir de	
	H.T.	T.T.C
Déclaration comprenant des revenus d'activité professionnelle + salaires + revenus de capitaux mobiliers	162,50 €	<b>195,00 €</b>
Déclarations revenus fonciers (Prix pour 1 immeuble, dégressif pour les suivants)	83,33 €	<b>100,00 €</b>
Déclaration investissements Outre-Mer	83,33 €	<b>100,00 €</b>
Déclaration plus et moins-values n°2074	83,33 €	<b>100,00 €</b>
Frais d'envoi de la déclaration aux impôts (Envoi avec accusé de réception)	8,33 €	<b>10 €</b>
Supplément en cas de déclaration par internet	41,67 €	<b>50,00 €</b>
Télétransmission EDI-IR	Gratuit	
Cas particuliers – Autres déclarations	Sur devis	

TARIFS – ISF *	Prix en euros à partir de	
	H.T.	T.T.C
Supplément pour prise de connaissance du dossier (Au démarrage de la mission)	250,00 €	<b>300,00 €</b>
Déclaration annuelle ISF	208,33 €	<b>250,00 €</b>
Frais d'envoi de la déclaration aux impôts (Envoi avec accusé de réception)	8,33 €	<b>10,00 €</b>
Cas particuliers – Autres déclarations	Sur devis	

Les cas particuliers et missions exceptionnelles feront l'objet d'un devis préalable, sur la base d'une évaluation du temps passé par les collaborateurs affectés à cette mission et fonction d'un taux horaire variant de 100 € H.T. à 160 € H.T. / heure.

Tous les tarifs s'entendent sous réserve du temps passé supplémentaire lié aux demandes particulières du client ou à la complexité du dossier sur la base du taux horaire indiqué ci-avant.

\* Les tarifs seront susceptibles de subir des augmentations liées aux évolutions législatives et au coût de la vie.